



CERTIFICAT MÉDICAL

L'obtention du certificat médical de non contre-indication à la pratique du KITESURF, KITEFOIL, WING, WAKEBOARD, SUP est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'État, et inscrit à l'ordre des médecins.

Précision : Le contenu de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du pratiquant.

Rappel : L'examen médical permettant de délivrer ce certificat

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens,
- doit être pratiqué dans un environnement médical approprié quand il a lieu avant une compétition.

Conseil :

- Tenir compte des pathologies dites de « croissance » et des pathologies antérieures,
- Consulter le carnet de santé ,
- Vérifier plus précisément au niveau de l'appareil locomoteur : rachis, ceintures, genoux, pieds, en s'aidant si nécessaire de radiographies.
- Tenir compte de toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de compromettre la sécurité

Préconisation :

- Une mise à ` jour des vaccinations,
- Un bilan dentaire annuel,
- Une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 40 ans,
- Une surveillance biologique élémentaire à partir de 40 ans, • un examen ORL et visuel.

Certificat Médical (valable un an)

Je soussigné(e), Docteur :certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénomné(e) le

et certifie que son état de santé ne contre indique pas

la pratique du kitesurf la pratique du kitefoil la pratique de du wing

la pratique du wakeboard la pratique du SUP

la pratique de sport dite de plage comme le beach-volley ou autre sport nécessitant de courir sur la plage

Fait le à

Signature et cachet du médecin examinateur